



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (lisier) sur prairie de plus de 6 mois en période hivernale,  
en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 6ème PAR nitrates**

Formulaire à retourner à la DDTM de la Vendée par messagerie électronique à [ddtm-sen-spen-pe@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm-sen-spen-pe@vendee.gouv.fr)

Nom de l'exploitation agricole : \_\_\_\_\_

Commune du siège de l'exploitation agricole : \_\_\_\_\_

N° PACAGE : \_\_\_\_\_

ICPE : oui / non

Justification de l'impossibilité d'épandre durant la période autorisée :

Sur la ou les parcelles listées dans le tableau ci-dessous :

Ilôt et parcelle PAC	Période d'épandage	Volume à épandre (m <sup>3</sup> )	Surface à épandre (ha)	Date de semis de la prairie (> 6 mois)	Type d'effluent liquide (bovin, porc...)	Teneur en azote mesurée juste avant l'épandage (kg N/m <sup>3</sup> )	Dose d'épandage (m <sup>3</sup> /ha)

Je certifie que le volume de mes installations de stockage est conforme à la réglementation en vigueur, avec les effectifs d'animaux présents au jour de ma déclaration (*fourniture du pré-DeXeI*).

Je certifie respecter les plafonds d'azote et les conditions générales d'épandage (plus de 35 m des cours d'eau, parcelles sans pente...) prévues au 6ème PAR.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

*Signature*

**Décision DDTM Dérogation PAR 6 Epandage :**

**Le présent formulaire sera tenu à la disposition des services de contrôle, sera annexé à votre cahier d'épandage 2023/2024 et les épandages en dérogation y seront strictement enregistrés.**